

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Délibération n°114-2023

Modification du tableau des effectifs communaux

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	18	19
Date de convocation		
15 décembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Procurations : Christophe RENAUD à Cédric DAYDE

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux a été modifié pour la dernière fois par délibération du 23 mars 2023. Or, depuis, la Commission du Personnel a proposé le recrutement contractuel d'un adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au sein des services techniques municipaux à partir du 1^{er} janvier prochain, dans le cadre d'un emploi aidé « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint technique contractuel de droit privé à temps complet.

Par ailleurs, suite aux avancements de grade prononcés en 2023 et aux créations de poste qui en ont découlé, il est proposé la suppression des postes suivants : 1 poste au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, 1 poste au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe, 3 postes au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, 1 poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Il convient également de régulariser la création d'un poste d'apprenti affecté à l'école maternelle et la création d'un poste contractuel de type PEC à l'école maternelle.

Enfin, le tableau est actualisé au niveau des postes pourvus, après la nomination d'un agent au grade d'agent de maîtrise.

Le nombre total d'agents au 1^{er} janvier 2024 sera de 37, dont 29 titulaires, 7 contractuels de droit privé et 1 apprenti.


LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs communaux arrêté par délibération n°041-2023 du 23 mars 2023,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le tableau des effectifs communaux modifié, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

